



## Conseil de classe et récompense

-----  
Par Super

Bonjour/bonsoir,

Je suis élève en lycée général et aujourd'hui j'ai eu mon conseil de classe et mon professeur principal a décidé de ne pas mettre de récompense (par récompense je parle des appréciations du style : félicitation, compliment, encouragements) à toute la classe indépendamment du comportement et des résultats (par exemple moi j'ai 16,40 de moyenne et 0 punition/sanction et pourtant je n'est pas eu de récompense) et cette décision a été prise car 1 élève a volé les copies d'un devoir surveillé. Je ne pense pas que ce soit autorisé notamment par rapport au rôle du conseil de classe et du principe d'individualisation, pouvez m'aider s'il vous plaît ?

Cordialement,  
Super

-----  
Par marie e

Les punitions collectives ne sont pas autorisées. Les délégués auraient du faire objection. Maintenant, il est trop tard.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Les distinctions usuelles, félicitations, compliment, encouragements sont-elles de droit ? Je ne crois pas.

Le refus d'en attribuer est-elle une punition ? Je ne crois pas.

-----  
Par kang74

Bonjour

Même avis que Nihilscio , il n'y a pas de devoir mettre ce genre d'appréciation ( les évaluations par professeur parlent d'elles mêmes)

Donc ce n'est pas une punition de ne rien mettre, sachant que cela aurait été différent si, il y avait des avertissements' comportement' collectifs .